

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien LAMIRE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 15 septembre 2026
---	---

Etaient présents (voix délibératives) :

Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:

Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL , Monsieur Erwann ROUGIER représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Etai(en)t absent(s) :

Madame Christine HEUDE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

- Acquisition de vêtements et équipements de protection individuelle, entretien des vêtements, achats et services connexes - Résiliation de la convention de groupement de commandes

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DC_2018_031 du conseil municipal en date du 15 mars 2018, approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour « l'acquisition de vêtements et équipements de protection individuelle, entretien des vêtements, achats et services connexes » ;

Vu la convention, en date du 14 mai 2018, portant constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements et équipements de protection individuelle, entretien des vêtements, achats et services connexes ;

Vu l'avis de la commission Ressources et Affaires générales en date du 9 septembre 2026 ;

Considérant le souhait d'apporter des modifications aux règles de fonctionnement des groupements de commandes afin de simplifier la gestion administrative des marchés et accords-cadre ;

Considérant que le marché de service de nettoyage de vêtements de travail, passé en groupement de commandes (Vitré ville, Vitré Co et CCAS), selon les détails indiqués ci-après, prendra fin le 2 décembre 2026 :

Titulaire actuel : ESAT Association EKLA – 53 Nuillé sur Vicoin

Montant maximum annuel pour les 3 collectivités : 25 000 € HT ;

Considérant que ce marché a été conclu en 2022 sur la base de la convention "ancienne", version où la compétence du coordonnateur allait jusqu'à la notification du marché et où il n'y avait qu'un seul marché pour les 3 collectivités, ce qui complexifiait et rendait difficile l'exécution financière du marché (que ce soit côté finances ou côté trésorerie) ;

Considérant que dans la nouvelle convention, il est convenu que le rôle du coordonnateur s'arrête à l'attribution du marché, chaque collectivité prenant part à la consultation signant ensuite son propre marché, ce qui la rend plus autonome dans l'exécution technique (ex : si une collectivité souhaite résilier son marché, les autres restent libres de continuer l'exécution si elles sont satisfaites) et / ou financières (le montant maximum est défini par collectivité et non pour l'ensemble des membres) ;

Considérant que le marché de nettoyage de vêtements de la Police Municipale, passé selon les détails indiqués ci-après, prendra fin au 31 décembre 2026 :

Titulaire actuel : ESAT La Belle Ouvrage – 53000 Laval

Montant maximum du 06/11/2025 au 31/12/2026 : 40 000 € HT ;

Considérant que dans un souci de simplification de gestion des prestations portées par le service commun "entretien", il est souhaité que le marché d'entretien des vêtements de travail puisse continuer à s'exécuter en groupement de commandes entre la ville et l'agglo notamment (le CCAS n'ayant que de faible besoin et se gère aujourd'hui de façon autonome) ;

Considérant, par ailleurs, que dans un souci d'optimisation des coûts (frais de transport notamment), il est envisagé de globaliser dans un seul lot l'entretien des vêtements de travail de la ville et l'entretien des vêtements de la police municipale ;

Considérant que pour ces prestations, la consultation qui sera relancée au cours du 4^{ème} trimestre 2026 sera

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

réservée à un / des ESAT (un établissement et service d'accompagnement par le travail est un établissement médico-social de travail protégé, réservé aux personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle) ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la résiliation, à effet du 2 décembre 2026, de la convention, en date du 14 mai 2018, portant constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements et équipements de protection individuelle, entretien des vêtements, achats et services connexes.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de votants : 32

• Nombre de voix pour : 32

• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI



Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
23 sept. 2026

VITRÉ
Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Fabien LAMIRÉ



Signé par Fabien LAMIRÉ
Adjoint en charge de l'Urbanisme, Foncier,
Transitions
24 sept. 2026

VITRÉ
Porte de Bretagne